

4.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ACTION CULTURELLE

Création d'un concours primé pour la réalisation de la couverture du programme du Centre Culturel.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} Adjointe déléguée à la Culture, à l'Éducation, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune ouvre de nouveau, après un long arrêt dû à des travaux, la salle de spectacle municipale aux manifestations culturelles et au public. Ladite « salle rouge » qui connaît une importante rénovation, pourra accueillir une programmation culturelle dès janvier 2024.

Afin de promouvoir le travail des artistes et notre programmation, la Ville souhaite associer les acteurs de la création artistique à la réalisation de la première de couverture du livret-programme de ladite « salle rouge » en lançant un concours.

Le Jury élira 3 gagnants parmi les candidats, les gagnants recevront :

- Premier gagnant : 1.500 € (mille cinq cent euros)
- Deuxième gagnant : 250 € (deux cent cinquante euros)
- Troisième gagnant : 250 € (deux cent cinquante euros)

Le gagnant réalisera donc la première de couverture du programme du Centre culturel et une page de présentation lui sera dédiée à l'intérieur du programme.

En contrepartie l'original ayant servi à la couverture sera offert à la ville de Portivechju et intégrera le Fonds d'Art communal.

Il est proposé à l'Assemblée d'en délibérer en ce sens.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- ✚ d'approuver la création de ce concours.
- ✚ d'approuver la dotation de ce concours d'une somme de 2.000 €, répartis comme suit : 1.500 € pour le gagnant, et 250 € pour les deux suivants.
- ✚ d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et effectuer toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre du concours citée à l'article 1.
- ✚ Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.